



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-090

Le Conseil municipal de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a adopté, à la séance extraordinaire du 12 décembre 2016, le règlement intitulé :

Règlement no. 2016-090 imposant des taxes, tarifs et compensation sur le territoire d'Ivry-sur-le-Lac pour l'exercice financier 2017

L'objet de ce règlement est décrit dans le titre.

Ledit règlement numéro 2016-090 peut être consulté à l'Hôtel de ville, 601 chemin de la Gare, Ivry-sur-le-Lac, aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi, sauf les jours fériés.

Ledit règlement numéro 2016-090 entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Ivry-sur-le-Lac,
Ce 13^e jour de décembre 2016

Martin Paul Gélinas
Directeur général et secrétaire-général par intérim